

ASSOCIATION FORESTIERE DOLLER, THUR et ENVIRONS

Président : Monsieur Jacques ADAM

BULLETIN D'ADHESION 2026

Pour les propriétaires possédant une surface supérieure ou égale à 10 hectares

Je soussigné,

Mme – M. : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ COMMUNE : _____

Téléphone :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

 Portable :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Courriel : _____ @ _____

1. Demande l'adhésion :

- ✓ A l'Association Forestière de la Doller et Thur. Cette adhésion permet également d'être aussi membre de la Fédération régionale des associations forestières : Forestiers d'ALSACE.
- ✓ Au Syndicat FRANSYLVA Alsace qui me fera bénéficier de l'Assurance Responsabilité Civile de groupe (GROUPAMA FORETS ASSURANCES).

2. Déclare pour l'année 2026, les surfaces de parcelles boisées ci-après :

COMMUNE	SURFACE PAR COMMUNE (en ha)
TOTAL DE LA SURFACE	

IMPORTANT : Pour l'assurance responsabilité civile et la défense « recours-conseil » couvrant votre propriété, GROUPAMA demande impérativement :

- ✓ Le nom exact du propriétaire légal (personne physique, S.C.I., Groupement Forestier...).
- ✓ La surface boisée totale pour chaque commune, sans quoi la couverture du risque n'est pas possible.

3. Paye ma cotisation en fonction de la tranche de surface ci-dessous :

Tranche de surface	Cotisations Association	Cotisation Forestiers d'Alsace	Assurance responsabilité civile et cotisation Syndicale ⁽¹⁾	Cotisation Totale (en €)
de 10,00 à 24,99 ha	15,00 €	3,00 €	4 € + (1,90 € x ha) = €	22 € + (1,90 € x ha) = €
de 25,00 à 99,99 ha	30,00 €	3,00 €	4 € + (1, 90 € x ha) = €	37 € + (1,90 € x ha) = €
Plus de 99,99 ha	40,00 €	3,00 €	4 € + (1, 90 € x ha) = €	47 € + (1,90 € x ha) = €

Avec un chèque bancaire de _____ € (à l'ordre de l'Association Forestière Doller, Thur et environs)
pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026.

Le ____ / ____ / ____

Fait à _____

Signature :

Bulletin à retourner à la Trésorière :

Madame MORITZ Gisèle
81 Grand'Rue
68700 ASPACH/MICHELBACH

[illegible]